

Bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures



Dans le cadre de l'opération programmée
d'amélioration de l'habitat de la
Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Oui, c'est possible avec "HABITER MIEUX" !
Bénéficiez d'une aide financière
et d'un accompagnement pour
vos travaux de rénovation thermique.





Avez-vous droit à “HABITER MIEUX” ?

Oui, si vous répondez aux conditions suivantes :

- ▶ Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire*
- ▶ Vos conditions de ressources
Le niveau annuel de revenus de votre ménage ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources en €
1	11 614
2	16 985
3	20 428
4	23 864
5	27 316
Par personne supplémentaire	+ 3 441

Il s’agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l’avis d’imposition.

- ▶ Les caractéristiques de votre logement
 - Il doit avoir **plus de 15 ans** à la date où votre dossier est déposé.
 - Il ne doit pas avoir donné lieu à d’autres financements de l’État comme un prêt à taux zéro **depuis 5 ans**.

* Pour un logement locatif une aide de la CAB peut intervenir.

Avez-vous droit

à “HABITER MIEUX” ?

- ▶ **Les caractéristiques des travaux à entreprendre**
 - Ils doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement **d’au moins 25%**.
 - Ils ne doivent pas avoir commencé **avant le dépôt de votre dossier**.
 - Ils doivent être intégralement réalisés **par des professionnels du bâtiment**.
 - ils doivent être compris dans **la liste des travaux recevables** (listés sur www.anah.fr).

Des questions ?

La Communauté de l’Agglomération Belfortaine met à votre disposition un opérateur (adresse au verso). Il vous dira très vite si vous pouvez ou non bénéficier de l’aide Habiter Mieux. Si c’est le cas, une personne prendra en charge le diagnostic de votre logement, le dépôt de votre dossier et le suivi de vos travaux.

▶ Exemple

De quel montant d’aides pouvez-vous bénéficier ?

pour un projet de travaux de **10 000€ HT**

2 000€
aide aux
travaux Anah*

1 500€
complément
aide CAB**

1 600€
aide
Habiter Mieux

500€
complément
aide Conseil
général

500€
complément
aide Habiter
Mieux

Au minimum
6 100€
d’aides à déduire

Pour financer
le reste à charge,
il est également possible,
sous certaines conditions,
de bénéficier d’un prêt
sans intérêt (Procivis).

* Pour un «projet de travaux d’amélioration de l’habitat» sur la base d’un ménage aux «ressources modestes». Pour des ménages de ressources moindres, les aides à déduire peuvent être plus importantes.

** 15% du coût des travaux HT (plafond 1 000€) + forfait de 500€

Parce que l'efficacité énergétique nécessite un accompagnement professionnel et personnalisé

La Communauté de l'Agglomération Belfortaine met à votre disposition un opérateur qui réalisera un accompagnement personnalisé dans le cadre du programme «Habiter mieux» :

- visite à domicile, réalisation d'un diagnostic thermique de votre logement ;
- conseils techniques ;
- élaboration du programme de travaux ;
- recherche et estimation des financements ;
- constitution et dépôt des dossiers administratifs ;
- suivi du bon déroulement des travaux ;
- suivi du paiement des subventions.



L'habitat est un enjeu majeur de la politique de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

L'un de ses principaux outils, en partenariat notamment avec l'Anah et le Conseil général, est la mise en œuvre d'une OPAH. Ciblée sur quatre thématiques principales (travaux d'économie d'énergie, réhabilitation des logements dégradés, remise sur le marché de logements vacants et adaptation des logements au maintien à domicile), cette OPAH a trois objectifs :

- soutenir les propriétaires modestes pour l'amélioration de leur logement
- développer la performance énergétique des bâtiments afin de réduire le coût de la facture énergétique
- tendre vers une agglomération attractive et durable.

Mandaté par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le Pact Arim est gratuitement à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Etienne Butzbach,
Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine



PACT ARIM du Territoire de Belfort
9 Rue de la République - BP 70325 - 90006 Belfort Cedex
Tél. 03 84 90 47 60 - Fax. 03 84 90 47 69
Courriel : ccalchera@logilia.com
www.pact-habitat.org

Contactez
votre conseiller
avant tout démarrage
des travaux